

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 15/12/2022 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Fadimé CALIK, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Denis DIGEL, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Madame Geneviève MULLER-STEIN donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Madame Marion SENGLER donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, Madame Orianne HUMMEL donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Monsieur Erick CAKPO, Monsieur Lionel MEYER donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Frédérique MEYER donne procuration à Monsieur Denis DIGEL, Madame Caroline REYS donne procuration à Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents non représentés :

Madame Nadège HORNBECK

Attribution d'une subvention exceptionnelle à Sélest'Actes pour l'organisation de "Noël ensemble"

N° DCM_066_2022

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Action Sociale et Solidarité
Service instructeur : Pôle Attractivité et Epanouissement de la Personne
Rapporteur : Madame Nadine MUNCH

L'association solidaire Sélest'Actes qui a pour objectif l'assistance et la bienfaisance en venant en aide matériellement et moralement à toute personne dans le besoin, œuvre tout au long de l'année par divers moyens d'action.

Le projet de fin d'année « Noël ensemble » vise l'accueil des personnes seules et isolées de Sélestat le 24 décembre au soir au Foyer Notre Dame de la Paix. Ce réveillon sera gratuit pour tous les participants, qui sont estimés à 110 personnes, ils pourront partager un repas et bénéficier d'animations.

Le budget de cette action est estimée à 6 000 €, l'association a d'ores et déjà engagé la somme de 2 000 € sur ses fonds propres et sollicite la Ville de Sélestat pour une subvention exceptionnelle.

Afin de soutenir cette initiative porteuse d'entraide et favorisant le lien social, la Ville de Sélestat tient à apporter son soutien par l'octroi d'une subvention de 1 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour soutenir ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**après avis favorable
de la Commission Réunie
réunie le 07/12/2022**

VU

Le code général des collectivités territoriales,

VU *Les crédits inscrits au budget principal 2022 sous le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » imputation interne 6745-52009,*

DECIDE D'allouer à Sélest'Actes une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'organisation du projet « Noël ensemble »,

S'ENGAGE À verser l'aide financière au moment de la production du budget de l'opération et avec engagement de fournir un bilan financier de la manifestation après son déroulement.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Guillaume VETTER-GENOUD